

Dossier d'admission CE2D

Pourquoi un dossier d'admission ?

Le manque de diplôme ne doit pas entraver vos projets de formation et votre avenir professionnel. Dès lors, pour certaines formations, vous pouvez compléter, au centre, un dossier d'admission qui permettra d'évaluer :

- vos **compétences de base en mathématiques** : savoir résoudre des exercices mathématiques contenant une règle de trois, des pourcentages, des fractions, des unités de mesure, un calcul de périmètre ou d'aire, de la logique...
- votre **compréhension du français**

Comment constituer le dossier d'admission ?

Le dossier est soumis au conseiller pédagogique en charge des examens d'entrée pour évaluation. Il vous transmet sa décision par courrier dans les 15 jours.

Si la décision est **favorable**, il faudra confirmer votre inscription à l'efp, dans la section choisie, au pôle qui vous concerne, muni du courrier attestant de votre réussite. Vous recevrez les horaires d'inscription. Cette décision favorable reste valide pour une durée de 3 ans, dans toutes les formations aux conditions générales. Le suivi des cours professionnels ou intégrés n'est possible, l'année académique en cours, que si vous êtes inscrit aux cours avant le 31 octobre.

Si la décision est **sous réserve**, vous recevrez une convocation à un entretien individuel avec un représentant du sfpme et un représentant du Centre, au terme duquel vous sera remise une décision favorable ou défavorable à l'inscription en formation. Si la décision est favorable, elle reste valide pour une durée d'1 an, uniquement dans la section choisie.

Si la décision est **défavorable**, vous ne pourrez pas entrer en formation cette année. Vous avez néanmoins la possibilité :

- soit de vous inscrire en apprentissage (23 ans max). Un délégué à la tutelle pourra vous renseigner
- soit de présenter un nouveau dossier d'admission l'année académique suivante
- soit de rencontrer Infor Jeunes en vue d'une réorientation

Conditions de réussite

Pour être admis d'office en formation, vous devez obtenir 50% dans chacun des 2 volets (mathématiques et français). La décision sera sous réserve si la moyenne de vos cotes en mathématiques et en français se situe entre 7 et 10/20, dans les cas de figure où l'une des deux notes serait de 3/10, le conseiller pédagogique envisage la pertinence d'un entretien individuel.

- La calculatrice est autorisée
- Le gsm est interdit